

## Budget primitif - Rapport de présentation / Exercice 2020

### 1/ BUDGET REGIONAL

*Le CESER apprécie la forme générale du projet de budget, qui est plus étayée et plus précise que celui de 2019. Il aurait souhaité que les plans pluriannuels de fonctionnement et d'investissement puissent être présentés afin de mener une analyse plus complète et détaillée.*

*Les incertitudes évoquées dans l'Avis sur les Orientations Budgétaires (OB) persistent.*

*Le CESER constate que lors de la présentation des orientations budgétaires 2020, la prospective financière prévoyait une montée en charge progressive de l'investissement atteignant un niveau cible de 800 M€ en 2022, avec une prévision à 748 M€ pour 2020. Pour atteindre cet objectif, le Conseil régional devra faire un gros effort pour améliorer ses taux de réalisation sur la section d'investissement.*

*Si les lycées représentent une partie importante des investissements, le CESER s'inquiète de la baisse des crédits de paiement CP (-22,47%) : la démographie de la région nécessiterait que l'investissement soit plus important et que la réalisation soit prioritaire dans ce domaine essentiel, pour lequel la Région est en pleine compétence.*

*Le recours à l'emprunt reste dans le cadre de la stratégie financière du Conseil régional. Les changements fréquents de périmètre de compétences rendent difficile l'exercice d'élaboration d'un budget pour les Régions. Ces changements contraints par l'Etat, ne permettent pas une analyse comparée du recours à l'emprunt et de l'épargne.*

*Le CESER note que la Région Nouvelle-Aquitaine se distingue par sa gestion respectueuse de sa stratégie financière saluée par l'agence de notation.*

*Enfin, le Conseil régional démontre, par son fléchage de 70 M€ et de 29 postes alloués à Néo Terra, son engagement. Elle répond par-là aux demandes du CESER, notamment dans son avis sur les OB 2020, de bien identifier les budgets alloués. Aussi le CESER est-il à la fois très satisfait du signal fort que constituent Néo Terra et son intégration dans le budget, et inquiet quant à la traduction effective de ces ambitions dans les faits.*

### Présentation générale du rapport

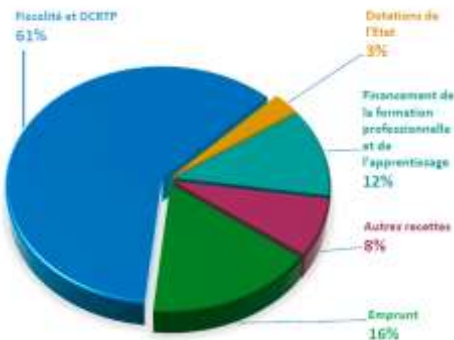
Le CESER apprécie la forme générale du projet de budget, plus étayée et plus précise que celle de 2019. En revanche, il aurait souhaité que sa demande de présentation des plans pluriannuels (ex : PACTE) soit prise en compte. Sans un suivi de ces plans, les budgets les concernant manquent fortement de lisibilité.

### Un Budget primitif équilibré mais marqué par une baisse des recettes

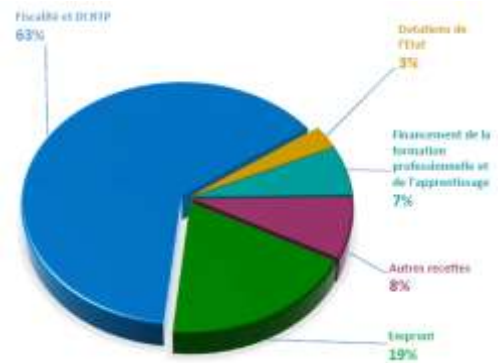
Le Budget 2020 annonce une baisse des recettes de 150,22 M€, hors emprunts. Malgré une augmentation des recettes fiscales (+27,48 M€), en particulier celle liées à la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE, 669,34 M€) et à la Fraction de TVA (421,97 M€), les recettes de la Région sont marquées par une baisse significative.

Le CESER remarque que les incertitudes évoquées dans l'avis sur les Orientations Budgétaires (OB) persistent. La majorité des recettes de la collectivité provient d'une fiscalité dont la Région ne maîtrise pas les taux. De plus, la CVAE, première recette régionale, est liée à la conjoncture économique, donc incertaine. De même, par sa nature, la TVA, qui s'est substituée à la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), peut aussi se montrer incertaine.

Budget Primitif 2019



Budget Primitif 2020



(Extrait du rapport du Conseil régional)

#### Les impacts budgétaires de la réforme de l'apprentissage

On note une proportion égale des dotations de l'Etat par rapport à 2019 malgré une forte baisse des recettes liées au financement de la formation professionnelle et de l'apprentissage, conséquence de la réforme. La baisse de ces recettes n'est qu'en partie compensée par une baisse des dépenses associées.

A compter du 1er janvier 2020, les Régions n'auront plus d'obligation juridique s'agissant du financement des dépenses d'apprentissage et perdront en conséquence les recettes historiquement dédiées (taxe d'apprentissage et TICPE), compensation du versement des primes d'apprentissage (TICPE).

Les Régions pourront toutefois intervenir dans le cadre de dotations spécifiques qui leur seront allouées pour participer au financement de CFA :

- le fonds de soutien destiné aux CFA au titre des besoins d'aménagement du territoire et de développement économique (14 M€),
- le fonds d'investissement pour accompagner l'investissement des CFA (28 M€).

Afin de corriger les écarts qui subsisteraient entre les ressources perçues et les dépenses engagées par les Régions en matière d'apprentissage après la réforme, une compensation financière devrait être mise en place pour 2020. La Nouvelle-Aquitaine devrait percevoir une recette d'1 M€ sur la base de la moyenne des dépenses et des recettes de la période 2015-2017.

Le CESER avait déjà déploré, à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires 2020, que la période retenue ne soit pas celle immédiatement antérieure à celle du transfert, soit 2017-2019.

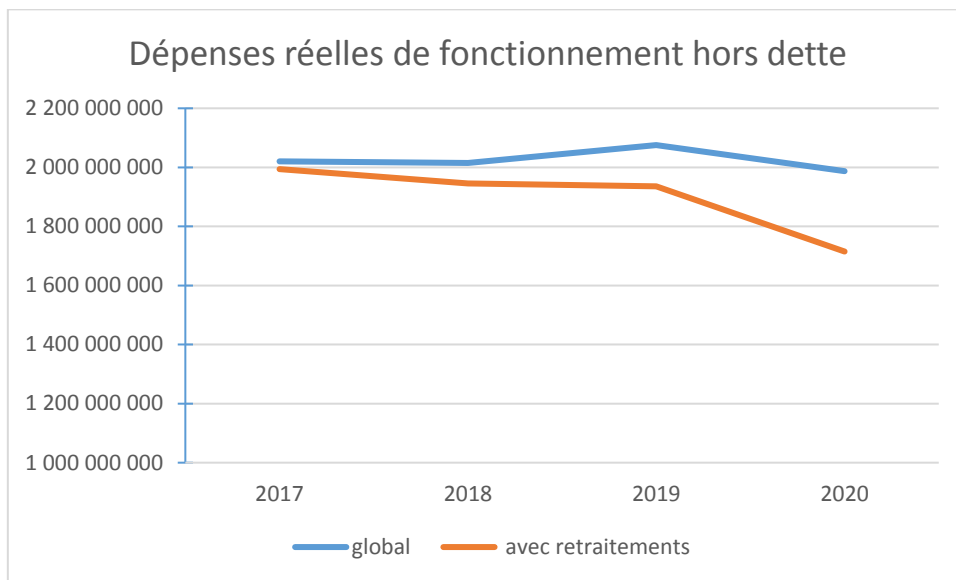
Le projet de Loi de Finances 2020 supprime la compensation financière des primes versées par les Régions aux employeurs d'apprentis, alors que ces dernières doivent assurer le financement des contrats existants jusqu'à leur extinction, soit deux exercices budgétaires. Pour la Nouvelle-Aquitaine, cela représente 17 M€ de dépenses non compensées en recettes.

Cela montre un fort désengagement de l'Etat. L'aspect cumulatif de ces décisions confirme les inquiétudes exprimées par le CESER lors des orientations budgétaires 2020.

Le CESER souhaiterait avoir une vision globale de ces co-financements et de leurs effets de levier.

### Une baisse des dépenses de fonctionnement en accord avec le contrat financier malgré des dépenses incompressibles

Les dépenses réelles de fonctionnement baissent de 95,1 M€ en crédit de paiement (CP), soit de 9,39 M€ après retraitements. (Cf. Annexe 1 : « Focus sur les retraitements »)



La Loi « choisir son avenir professionnel » entraîne pour la Région une baisse des dépenses sur l'apprentissage (-123,38 M€) mais aussi une augmentation sur le financement de la formation professionnelle continue (+ 34,67 M€).

En effet, historiquement, les financements de l'apprentissage et de la formation professionnelle étaient distincts. Puis, une partie de ces financements ont fusionné sous le volet « Apprentissage ». La réforme, en supprimant les recettes associées, entraîne la suppression d'une partie du financement de la formation professionnelle qui doit être compensé par la collectivité.

Malgré l'augmentation des dépenses structurelles, on constate une baisse générale des dépenses de fonctionnement. Cela permet au budget de rester dans la stratégie financière de la mandature et de respecter le contrat financier avec l'Etat sur l'évolution des dépenses de fonctionnement.

PRINCIPAUX POSTES DE DEPENSES DE FONCTIONNEMENT EN BAISSSE (CP)		Montants en M€	PRINCIPAUX POSTES DE DEPENSES DE FONCTIONNEMENT EN AUGMENTATION (CP)		Montants en M€
Impacts de la réforme	Apprentissage	123,38		Formation professionnelle continue	34,67
	Mobilité durable et intelligente	17,45		Infrastructures, Transports	9,3
	PO Limousin	7		Vie quotidienne	9,59
	Opérations financières	6,87		Orientation et accompagnement à l'insertion économique	3,96
	Culture	1,9		PO Aquitaine	3,66
	Économie territoriale et politique de retournement	1,58		Ressources Humaines	3
	Santé	1,39		Éducation	2,9
	Agriculture	1,38		Economie culturelle (MECA?)	2
	Accompagnement des jeunes	1,19		Moyens généraux	1,52
	Enseignement supérieur	1,05		Biodiversité et PNR	1,5
				Économie circulaire et déchets	1,14

### Une légère baisse des dépenses d'investissement en prévisionnel qui devra être compensée par des taux de réalisation importants

L'investissement est en diminution sur les piliers 2 « Jeunesse » et 3 « Aménagement du territoire ».

#### Les principaux postes de dépenses d'investissement

Les principaux postes de dépenses (hors piliers 5 et 6) concernent les lycées (bâtiments), les infrastructures et les transports, l'éducation, l'aménagement numérique du territoire, la performance industrielle, l'agriculture et la recherche, innovation et start-up. Ces thèmes correspondent à eux seuls à près de la moitié des CP du budget primitif.



Mobilisent près de 50% de l'investissement

*Le CESER constate que lors de la présentation des orientations budgétaires 2020, la prospective financière prévoyait une montée en charge progressive de l'investissement atteignant un niveau cible de 800 M€ en 2022, avec une prévision de réalisation à 748 M€ pour 2020. Pour atteindre cet objectif, le Conseil régional devra faire un gros effort pour améliorer ces taux de réalisation sur la section d'investissement.*

*Si les lycées représentent une partie importante des investissements, le CESER s'inquiète de la baisse des CP (-22,47%) : la démographie de la Région nécessiterait que l'investissement soit plus important, et la réalisation prioritaire dans ce domaine essentiel, pour lequel la Région est en pleine compétence.*

## Un recours à l'emprunt plus important et une dégradation de l'épargne

Un recours à l'emprunt plus important est prévu pour 2020 afin d'équilibrer le budget, avec une augmentation de 10,63% (soit + 55,62 M€). Cependant, cela n'aura pas d'incidence dans le cadre du contrat financier passé avec l'Etat grâce aux retraitements. En effet, après retraitements, le recours à l'emprunt diminue de 4,96% (soit 20,9 M€).

Cela sera également le cas pour l'épargne brute<sup>1</sup> qui subit une dégradation de 22,2 % (soit 81,29 M€). Après retraitements, l'épargne augmente de 10,45 % (soit 40,76 M€).

<sup>1</sup> Epargne brute = recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement

*Le recours à l'emprunt reste dans le cadre de la stratégie financière du Conseil régional. Les changements fréquents de périmètre de compétences rendent difficile l'exercice d'élaboration d'un budget pour les Régions. Ces changements contraints par l'Etat, ne permettent pas une analyse comparée du recours à l'emprunt et de l'épargne.*

*Le CESER note que la Région Nouvelle-Aquitaine se distingue par sa gestion respectueuse de sa stratégie financière saluée par l'agence de notation.*

## **2/ ORIENTATIONS POLITIQUES**

***C'est l'ensemble des six piliers de l'action régionale qui intègre des éléments contenus dans Néo Terra. Cette prise en compte globale des enjeux environnementaux est à saluer ; elle témoigne d'un début d'approche systémique de ces questions. Toutefois, la traduction budgétaire ne semble pas être à la hauteur du changement de paradigme nécessaire ainsi que des ambitions affichées.***

***L'éco-socio-conditionnalité des aides du Conseil régional est un outil indispensable pour la transition énergétique et écologique. Le CESER souhaite être associé, de manière contributive, lors de l'élaboration du Règlement d'Intervention relatif à ce sujet.***

***La volonté du Conseil régional d'intégration des enjeux de Néo Terra se traduit notamment dans l'effort conséquent consenti dans le BP2020 en faveur du monde agricole. Cet effort budgétaire doit se traduire par une accélération de la transition des méthodes de production et de transformation du monde agricole. Le CESER attire l'attention du Conseil régional sur la nécessité de soutenir l'intégralité de la chaîne alimentaire et pas seulement son aval agricole.***

***Le CESER relève le maintien de l'effort de la Région en faveur du logement des jeunes mais s'inquiète parallèlement de la baisse des crédits destinés aux bourses des étudiants des formations sanitaires et sociales.***

***En matière de sport, l'Assemblée socio-professionnelle invite le Conseil régional à privilégier la pratique pour tous et l'aide aux fédérations d'associations sportives.***

***Dans le contexte de la Loi relative à l'organisation et la transformation du système de santé, le CESER s'interroge sur la baisse des budgets alloués à la santé.***

***Le CESER s'interroge sur le recul budget consacré à la vie associative, à la solidarité et à l'égalité. Il se demande si le règlement d'intervention et la hausse du dispositif de soutien à l'emploi associatif, hors emplois Tremplin de l'ex-Poitou-Charentes et emplois associatifs de l'ex-Limousin pourra compenser cette baisse. Pour ces derniers, il exprime ses inquiétudes nées de l'arrêt du dispositif en 2020 et l'incertitude persistante sur l'adaptation des modalités de soutien aux associations bénéficiaires. Le CESER regrette à ce propos que les résultats de l'évaluation commanditée par le Conseil régional et récemment remise à la CEPP n'aient pas encore été rendus publics.***

***Dans le cadre de la Loi pour un nouveau pacte ferroviaire, le CESER s'étonne de ne pas voir dans le rapport de présentation du budget 2020 les frais d'entretien des gares qui reviendront à la charge du budget régional dès 2020.***

Le projet de budget comporte de multiples références à la feuille de route Néo Terra. Au-delà du pilier « Transition énergétique et écologique », c'est l'ensemble des six piliers de l'action régionale qui intègre des éléments contenus dans Néo Terra. Cette prise en compte globale des enjeux environnementaux est à saluer ; elle témoigne d'un début d'approche systémique de ces questions.

Toutefois, la traduction budgétaire (70 M€ d'autorisations nouvelles, redéploiement de postes) ne semble pas être à la hauteur du changement de paradigme nécessaire ainsi que des ambitions affichées par Néo Terra et rappelées en introduction du projet de budget. En particulier, le grand besoin en investissement nécessaire

pour mener à bien la transition énergétique et écologique, défendu par le CESER, ne s'y retrouve pas. De plus, le budget prévoit que des projets en contradiction frontale avec les objectifs de Néo Terra seront subventionnés par le Conseil régional.

Pour répondre aux ambitions de Néo Terra, la sobriété positive n'occupe pas encore la place centrale dans chacun des piliers pour accompagner la politique de transition qui est la finalité souhaitée.

Le CESER prend par ailleurs acte de la volonté du Conseil régional de diminuer les budgets de fonctionnement et d'investissement avec pour idée d'augmenter les taux de réalisation des crédits. Néanmoins, c'est le rôle du Conseil régional d'engager le dialogue et de communiquer avec les acteurs de terrain pour identifier des porteurs de projet.

Aussi le CESER est-il à la fois très satisfait du signal fort que constituent Néo Terra et son intégration dans le budget, et inquiet quant à la traduction effective de ces ambitions dans les faits.

Le CESER réitère sa proposition d'une ambition sociale, complémentaire à « Néo-Terra », désignée « Néo Societas », susceptible d'accompagner la transition recherchée en matière de changement de paradigme et de comportement.

## **PILIER 1 – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – EMPLOI**

### *Formation professionnelle continue*

L'introduction du projet de BP 2020 fait référence au plein engagement dans la mise en œuvre du plan pluriannuel du PACTE. Le CESER constate par rapport à l'exercice 2019, une perte de recettes qui s'élève à 4M €. Toutefois, il prend acte que le Conseil régional poursuit ses engagements en inscrivant en dépenses pour l'exercice 2020, une enveloppe supplémentaire de 41,79 M€, soit une augmentation de plus de 60 % par rapport à 2019.

Le Plan « 500 000 formations » étant aujourd'hui clôturé, le CESER constate toutefois des recettes prévisionnelles d'un montant de 6 M€. Il demande des précisions sur ces recettes et, plus globalement, un bilan de ce dispositif.

### *L'éco-socio-conditionnalité des aides*

L'éco-socio-conditionnalité des aides du Conseil régional est un outil indispensable pour la transition énergétique et écologique. Le CESER préconise d'augmenter les exigences concernant les éco-socio-conditionnalité des aides liées aux certifications Bio et HVE (Haute Valeur Environnementale) en séparant leurs objectifs respectifs (y compris à l'intérieur même de la Certification HVE) car ils ne répondent pas au même niveau d'exigence d'engagement.

Le CESER souhaite être associé, de manière contributive, lors de l'élaboration du Règlement d'Intervention relatif à ce sujet.

### *Filières, transfilières et partenariats*

L'introduction du budget prévoit de soutenir la filière forêt bois mais le budget accordé à la sylviculture semble très insuffisant, au vu du rôle joué par celle-ci dans l'atteinte de la neutralité carbone.

### *Agriculture*

La volonté du Conseil régional d'intégration des enjeux de Néo Terra se traduit notamment dans l'effort conséquent consenti dans le BP 2020 en faveur du monde agricole, avec une augmentation sensible des investissements consacrés à ce secteur (+ 17 M€ en AP et + 8 M€ en CP par rapport au budget primitif 2019). Compte tenu de la place de l'agriculture dans l'économie régionale, l'Assemblée socio-professionnelle voit cet effort budgétaire comme une reconnaissance des difficultés multiples pour le monde agricole induites par la mise en œuvre de la feuille de route « Néo Terra ». Elle souhaite que cet effort budgétaire se traduise par une accélération de la transition des méthodes de production et de transformation du monde agricole. Le CESER attire en effet l'attention du Conseil régional sur la nécessité de soutenir l'intégralité de la chaîne alimentaire et pas seulement son aval agricole.



Si l'augmentation de budget de 25 % est à saluer, il est dommage que le Conseil régional ne compense pas le moindre engagement de la Caisse des dépôts dans le projet VITIREV. Par ailleurs, le PVE<sup>2</sup> et le PCAE<sup>3</sup> doivent accompagner les agriculteurs vers la transition agri-écologique, notamment vers la certification HVE<sup>4</sup>. Cette dernière ne doit pas être la condition préalable de tout soutien à l'accompagnement vers des pratiques plus vertueuses.

## **PILIER 2 – JEUNESSE**

### *Orientation*

Dans son introduction, le projet de BP 2020 fait référence à un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) concernant la structuration de sa nouvelle politique en matière d'orientation qui interviendra après un bilan des huit expérimentations territoriales. Le CESER souhaite connaître le montant prévu pour cet AMI et souhaitera être destinataire des résultats des expérimentations.

Par ailleurs, il est noté que tout ce qui relève de l'orientation fait partie du pilier « Jeunesse » du projet de BP 2020. Bien que comprenant les problématiques d'organisation interne du Conseil régional, le CESER déplore le manque de cohérence entre les ambitions affichées (volonté de proposer de l'orientation tout au long de la vie) et la traduction opérationnelle qui semble ne s'adresser qu'aux jeunes.

### *Vie quotidienne*

Le CESER se réjouit de l'augmentation sensible en 2020 de la rémunération des stagiaires qui passe de 650 € à 850 €. Il tient toutefois à nuancer l'affirmation consistant à dire « qu'une entrée en formation ne portera plus demain un risque de précarisation ».

L'Assemblée socio-professionnelle rappelle que ses demandes régulières de bilans et d'évaluations des dispositifs et/ou des programmes d'actions menés restent aujourd'hui sans réponse.

Le CESER relève le maintien de l'effort de la Région en faveur du logement des jeunes mais s'inquiète parallèlement de la baisse des crédits destinés aux bourses des étudiants des formations sanitaires et sociales (- 5,7%). Face aux difficultés récurrentes d'accès au logement pour les étudiants, il faut souligner la nécessité d'une approche plus transversale permettant d'améliorer les conditions d'étude et de vie des étudiants, qui participe aussi des droits culturels des personnes. Les événements récents sur certains campus attestent de la précarité qui frappe une part relativement importante de ces jeunes. En Nouvelle-Aquitaine, les étudiants consacrent en moyenne la moitié de leur revenu au logement et 40 % sont obligés d'avoir une activité rémunérée.

## **PILIER 3 – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

La mise en œuvre du SRADDET nécessite des moyens importants consacrés à l'animation. En effet, la réalisation des objectifs du SRADDET dépend avant tout de l'engagement des collectivités infrarégionales et des services déconcentrés de l'Etat. Le Conseil régional a fixé des objectifs ambitieux, des moyens sont à présent nécessaires pour y parvenir.

Le pilier 3 « Aménagement du territoire » est en progression générale, nous observons cependant de réelles disparités entre certaines lignes qui connaissent une forte progression (« Aménagement numérique du territoire » ou « Infrastructures, transports ») et d'autres qui subissent une nette diminution (« Santé, Culture, Sport, Foncier, Habitat et politique de la ville, Vie associative »).

### *Sport*

Le CESER note que la hausse des crédits de paiement destinés à la politique sportive s'explique essentiellement par l'accroissement des investissements en faveur des CREPS. En fonctionnement, même si l'aide aux clubs élites affiche une baisse (- 4,3%), celle-ci représente 4 fois le budget dédié au soutien aux pratiques sportives pour tous et reste supérieure à l'aide accordée au mouvement sportif. Le CESER invite le Conseil régional à privilégier la pratique pour tous et l'aide aux fédérations d'associations sportives, en rappelant que 3,2 millions de néo-aquitains déclarent pratiquer une activité sportive dont 1,45 million licenciés dans l'un des 16 700 clubs de Nouvelle-Aquitaine.

---

<sup>2</sup> Plan végétal pour l'environnement

<sup>3</sup> Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations

<sup>4</sup> Haute valeur environnementale

Le Conseil régional affiche par ailleurs la volonté d'accompagner la rénovation ou la création de terrains synthétiques sur l'ensemble du territoire régional, « *visant l'innocuité pour la santé et l'excellence environnementale* ». Le CESER appelle la collectivité à la plus grande vigilance à ce propos compte-tenu des caractéristiques des pelouses synthétiques et des risques potentiels sur l'environnement sinon sur la santé, du fait de la présence dans ces matériaux de nombreuses substances chimiques et des effets mesurés dans certains pays sur la santé de sportifs.

Le CESER demande au Conseil régional la façon dont se répartit le soutien aux clubs élités, entre la part relevant de la communication et celle consacrée à l'aménagement du territoire.

Le CESER s'interroge sur la place prépondérante affectée dans le budget pour les installations sportives au profit du sport de haut niveau et la somme allouée aux clubs sportifs professionnels alors qu'il s'agirait de proposer des financements pour accroître la pratique sportive pour tous. En outre, les investissements envisagés dans l'optique des JO 2024 doivent être structurants afin de continuer à profiter au plus grand nombre sur le territoire une fois l'évènement terminé.

### Santé

La loi relative à l'organisation et la transformation du système de santé a entre autres conséquences d'habiliter des professionnels paramédicaux à réaliser des actes médicaux autrefois réservés au seul personnel médical. Il y a un enjeu de formation important pour développer ces carrières paramédicales et amener les professionnels dans les territoires, d'autant plus que la Région est compétente en matière de formation paramédicale. Il s'agit donc d'une réelle opportunité pour lutter contre les déserts médicaux et un véritable enjeu en termes de maintien à domicile des personnes âgées. Le CESER s'interroge donc sur la baisse des budgets alloués à la santé, aussi bien en fonctionnement qu'en investissement.

### Aménagement numérique du territoire

Le CESER salue la mise en place du « Plan Creuse » visant à couvrir 100 % des Creusois. Cela répond à son souhait de ne laisser aucun territoire sur le côté concernant la couverture numérique.

Par ailleurs, une phrase a retenu son attention : « *ces territoires attendent sur le long terme un retour des montants investis permettant ainsi la mise en œuvre de politiques futures liées aux usages ou services numériques notamment* ». Il souhaiterait avoir des éclaircissements sur la forme du retour sur investissement.

### Foncier, Habitat et Politique de la ville

Le CESER salue la volonté de créer un centre de ressources sur les questions foncières.

Le CESER regrette cependant que les nombreux besoins en matière d'accompagnement et d'ingénierie auprès des collectivités territoriales, pour atteindre les objectifs de réduction de 50 % de la consommation foncière, n'apparaissent pas clairement dans le document de Budget Primitif.

### Infrastructures, transports

Le CESER s'inquiète de la situation du Grand Port Maritime de Bordeaux (GPMB). Le très faible taux de réalisation des opérations inscrites dans le CPER 2015-2020 alarme.

### Vie associative

Le CESER s'inquiète du recul du budget consacré à la vie associative, à la solidarité et à l'égalité (- 4,56 %), que ne compense pas la hausse constatée du soutien au titre du dispositif de soutien à l'emploi associatif (+ 19,5 %), hors emplois Tremplin de l'ex-Poitou-Charentes et emplois associatifs de l'ex-Limousin. Pour ces derniers, le CESER exprime les inquiétudes nées de l'arrêt du dispositif en 2020 et l'incertitude persistante sur l'adaptation des modalités de soutien aux associations bénéficiaires. Le CESER regrette à ce propos que les résultats de l'évaluation commanditée par le Conseil régional et récemment remise à la CEPP n'aient pas encore été rendus publics. Par ailleurs, il relève la volonté d'un recentrage du dispositif consacré à l'aide à la structuration du secteur associatif, renvoyant vers les budgets sectoriels l'accompagnement de projets associatifs. Il exprime ses réserves à ce sujet car cela comporte un risque accru d'atteinte à la cohésion sociale de proximité dans certains territoires et un risque de placer les associations en tant que « prestataires de service », dénaturant ainsi ce qui fait l'originalité et la richesse du fait associatif, ce qui est en décalage avec les termes de la charte d'engagements réciproques 2019-2021 signée par le Conseil régional en 2018.



## **PILIER 4 – TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE**

### *Mobilité durable et intelligente*

Si des investissements sont prévus pour développer des mobilités plus propres, les modes de transports classiques persistent. Devant l'importance de cette problématique, le CESER a décidé de se saisir de la question et de poursuivre son travail sur la neutralité carbone en analysant le secteur des transports et mobilités.

La loi n° 2018-515 du 27 juin 2018 pour un nouveau pacte ferroviaire prévoit la transformation de l'Etablissement Public Industriel et Commercial (EPIC) « Gares et Connexions » en Société Anonyme (SA) au 1er janvier 2020. Dans le cadre du transfert d'actifs, seules 27 gares seront reprises par la SA, c'est-à-dire les gares les plus importantes gérant les flux de voyageurs les plus nombreux. Toutes les autres gares relèveront de la responsabilité des Régions.

Dans ce contexte, le CESER s'étonne de ne pas voir dans le rapport de présentation du budget 2020 les frais d'entretien des gares qui reviendront à la charge du budget régional dès 2020. Il s'interroge également sur les modalités de compensations prévues au profit du Conseil régional dans le cadre de cette opération.

Le CESER souhaite également que le Conseil régional soit attentif à ce que le transfert d'actifs n'aboutisse pas à un traitement différencié des voyageurs sur l'ensemble des gares.

## **PILIER 5 – GESTION DES FONDS EUROPÉENS**

### *Face au scénario de réduction budgétaire de l'Union européenne : davantage de transparence sur les priorités régionales dans la présentation de la gestion, attribution et suivi des fonds européens*

Le CESER renouvelle sa demande de voir dans le budget primitif, une présentation plus détaillée de la gestion, attribution et suivi des fonds européens, notamment en ce qui concerne les priorités politiques régionales.

Cette nécessité est d'autant plus pressante que le scénario de baisse des dotations européennes pourrait se concrétiser. En effet, la présidence finlandaise de l'Union européenne proposera lors de la prochaine réunion du Conseil européen, les 12 et 13 décembre 2019, un budget de l'Union européenne basé sur une contribution des Etats membres de 1,07 % de leur PIB (une baisse importante par rapport à la proposition du Parlement européen de fixer ces contributions à 1,3 % du PIB).

L'Assemblée socio-professionnelle demande au Conseil régional d'envisager d'ores et déjà des dispositions visant à réduire l'impact négatif d'une telle baisse si elle venait à se concrétiser, dans la mesure où cela impliquerait, très probablement, des réductions dans le financement des nombreuses politiques européennes mises en œuvre dans les territoires par l'autorité régionale.



---

Proposition du CESER « Finances régionales »  
Présidente : Tiphaine BICHOT ; Rapporteuse : Michelle HEIMROTH

Avec les contributions des commissions :

- 1 - « Education, Formation et Emploi »

Président : Oliver CHABOT ; Rapporteuse : Sylvie MACHETEAU ;

- 2 - « Développement des territoires et Mobilité »

Présidente : Camille de AMORIN BONNEAU ; Rapporteuse : Rima CAMBRAY

- 3 - « Environnement »

Présidente : Christine JEAN ; Rapporteur : Bernard GOUPY ;

- 4 - « Economie »

Président : Daniel BRAUD ; Secrétaire : Anne COUVEZ ;

- 5 - « Vie sociale, Culture et citoyenneté »

Président : Alain BARREAU ; Rapporteur : Eric ROUX ;

- C - « Coopérations interrégionales, transfrontalières et internationales – Europe »

Présidente : Annick ALLARD ; Rapporteuse : Brigitte LAVIGNE.



---

Vote sur l'avis du CESER

« Budget primitif - Rapport de présentation / Exercice 2020 »

**119 votants**  
**116 pour**  
**3 abstentions**

**Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés**

**Dominique CHEVILLON**  
Président du CESER de Nouvelle-Aquitaine

## ANNEXE 1 : Focus sur les retraitements dans le cadre du contrat financier avec l'Etat

### Les retraitements

Décision contractuelle d'isoler certaines dépenses et recettes dans le budget. Cela permet non seulement de ne pas subir de pénalités pour non-respect du contrat financier avec l'Etat mais aussi d'avoir une visibilité du budget régional à périmètre constant.

### Liste des retraitements

	BUDGET PRIMITIF 2019	BUDGET PRIMITIF 2020	variation en montant	variation en %
Recettes réelles de fonctionnement	2 491 818 150	2 315 422 540	-176 395 610	-7,08%
Fonds européens	37 794 000	42 693 000	4 899 000	12,96%
Apprentissage	198 789 000	15 000 000	-183 789 000	-92,45%
PIC / PACTE	93 400 000	72 500 000	-20 900 000	-22,38%
Crédit Bail Fiscal	8 890 925	912 000	-7 978 925	-89,74%
<b>Recettes réelles de fonctionnement après retraitements</b>	<b>2 152 944 225</b>	<b>2 184 317 540</b>	<b>31 373 315</b>	<b>1,46%</b>
Dépenses réelles de fonctionnement	2 125 672 959	2 030 564 390	-95 108 569	-4,47%
Fonds européens et subvention d'équilibre budget annexe Fonds Européens	61 854 976	57 496 000	-4 358 976	-7,05%
Apprentissage	158 203 000	34 827 352	-123 375 648	-77,99%
PIC / PACTE	68 920 500	110 711 122	41 790 622	60,64%
Crédit Bail Fiscal	8 890 925	912 663	-7 978 262	-89,73%
Compétence déchets	0	1 100 000	1 100 000	
Double flux transports routiers	4 005 099	12 231 105	8 226 006	205,39%
Compensation transferts de compétences transports	51 020 752	54 331 779	3 311 027	6,49%
Transfert de compétence orientation (DRONISEP)	0	565 493	565 493	
Indemnités de remboursement anticipée (IRA)	10 000 000	5 000 000	-5 000 000	-50,00%
<b>Dépenses réelles de fonctionnement après retraitements</b>	<b>1 762 777 707</b>	<b>1 753 388 876</b>	<b>- 9 388 831</b>	<b>-0,53%</b>
Recettes réelles d'investissement hors emprunt	155 357 100	181 529 000	26 171 900	16,85%
Apprentissage	0	28 000 000	28 000 000	
Fonds européens	34 546 000	51 277 000	16 731 000	48,43%
<b>Recettes réelles d'investissement hors emprunt après retraitements</b>	<b>120 811 100</b>	<b>102 252 000</b>	<b>- 18 559 100</b>	<b>-15,36%</b>
Dépenses réelles d'investissement (1)	1 044 848 055	1 045 349 460	501 405	0,05%
Apprentissage	37 377 000	28 457 303	-8 919 697	-23,86%
Fonds européens	75 067 548	81 189 000	6 121 452	8,15%
Compétence déchets	0	2 000 000	2 000 000	
<b>Dépenses réelles d'investissement après retraitements (1)</b>	<b>932 403 507</b>	<b>933 703 157</b>	<b>1 299 650</b>	<b>0,14%</b>

(1) Hors prévisions réaménagement de dette et d'utilisation des contrats revolving

(Extrait du rapport du Conseil régional)